https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/arrete-du-23-fevrier-2012-portant-determination-pour-2012-de-la-dotation-nationale-de-financement-des-missions-dinteret-general-et-daide-a-la-contractualisation-mentionnee-a-larticle-l-162-22-1/
Arrêté du 23 février 2012 portant détermination pour 2012 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale
23/02/2012
Le montant de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale est fixé à 8 563,2 millions d'euros pour 2012.

Mots-clés
: MIGAC